



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Révision du Règlement pour les réunions régionales

1. Lors de la 280^e session du Conseil d'administration (mars 2000), la commission a été saisi d'une évaluation du Règlement pour les réunions régionales¹ en vue de l'éventuelle soumission à la 89^e session de la Conférence (juin 2001), pour confirmation, d'une version définitive du Règlement, tel que révisé à la lumière de l'expérience acquise depuis son adoption à titre expérimental en 1996. La commission, ayant estimé que davantage de consultations étaient nécessaires avant de pouvoir proposer à la Conférence un texte de Règlement définitif, a décidé de reporter l'examen de la question à la présente session du Conseil d'administration².
2. Le Bureau considère toutefois qu'il serait préférable de remettre cet examen au mois de mars 2002. D'une part, la commission, à sa présente session, doit faire face à un ordre du jour particulièrement chargé alors que le Conseil dispose encore de sa session de mars 2002 pour recommander à la 90^e session (juin 2002) de la Conférence la confirmation d'un texte révisé de Règlement pour les réunions régionales, d'autant plus que la prochaine réunion régionale (la quinzième Réunion régionale américaine) aura lieu en décembre 2002. D'autre part, ce délai supplémentaire devrait permettre aux groupes de mener les consultations régionales souhaitées et de faire parvenir au Bureau leurs observations sur les propositions contenues dans le document GB.280/LILS/1 (Corr.), de sorte qu'elles puissent être prises en considération aux fins du document que le Bureau devra présenter à la session de mars 2002 du Conseil.

Genève, le 9 octobre 2001.

¹ Document GB.280/LILS/1 (Corr.).

² Document GB.280/12/1.